

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2010

Présents : MM. MINJUZAN, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, GAILLAT, GARROTE, Mme GASTON, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, REICHERT, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	Marc SPYCHIGER
	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Louis REY	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean-Pierre DOMEQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Jean-Michel BRIGIDOU	à	Robert BAREILLE
	Gilles BITAILLOU	à	Philippe GARROTE
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
	Véronique PEBEYRE	à	Eliane YTHIER

<u>Suppléants</u> :	Marc SPYCHIGER	suppléant de	André BERNOS
	Christine DOMINGUEZ	suppléante de	André PAILLAS
	René PETUYA	suppléant de	France JAUBERT-BATAILLE
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Jean LABERDESQUE	suppléant de	Jean LOUSTALET
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Henri GIMENEZ, Didier LOUSTAU, Jean-Michel IDOIBE, Robert LABORDE-HONDET, Gérard FRECHOU, Bernard UTHURRY, Anne BARBET, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Patrick MAILLET, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 17 –

PEPINIERE D'ENTREPRISES : DEMANDE DE SUBVENTION

M. BELLOT rappelle que par délibération du 29 septembre 2010, le Conseil Communautaire a approuvé la construction d'une nouvelle pépinière d'entreprises sur un terrain appartenant à la ville d'Oloron situé sur le parc d'activités Pierre Lanneretonne dont la maîtrise d'oeuvre sera assurée par Vincent FABRE, Architecte.

Cette opération constituait la première phase d'une opération plus importante comprenant également :

- l'acquisition des locaux de la pépinière municipale, qui seraient réaménagés
- l'acquisition du bâtiment de Moumour qui pourrait être aménagé pour libérer 3 locaux de stockage.

Le dossier concernant la première phase a été soumis à nos partenaires habituels et nous avons pu obtenir des accords de principe du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général d'une part et un arrêté de subvention au titre de la DDR à hauteur de 80 000 €.

Ces accords nous permettent également de disposer des contreparties nationales pour solliciter les fonds européens et mener simultanément l'ensemble de l'opération « Pépinière ».

Cette disposition permettra d'avoir des actions cohérentes, d'orienter les entreprises en fonction de la nature des locaux, de rénover et d'adapter les locaux actuels de la pépinière d'Oloron et enfin de financer l'accompagnement nécessaire des entreprises dans les meilleures conditions.

1) Le coût du bâtiment situé à Moumour, qui pourra abriter 3 ou 4 locaux de stockage, s'élève à 100 000 € HT environ comprenant l'acquisition et des travaux notamment la création de cloisons de séparation, des portes d'accès et une mise en sécurité par rapport à l'incendie.

Il est à signaler que ce bâtiment fera l'objet d'une vente par adjudication qui se tiendra au Tribunal de Commerce de Pau le 24 février 2011.

2) Le coût de l'opération « Pépinière d'Oloron » comprenant acquisition foncière, rénovation et mise aux normes s'élève à 470 000 € HT pour l'acquisition du bâtiment et du terrain qui abritera également la nouvelle pépinière mentionnée ci-dessus.

Pour définir le programme des travaux, il convient de retenir un économiste de la construction après consultation.

Compte tenu de ces éléments, l'ensemble représenterait une dépense de l'ordre de 1 300 000 € HT qui sera précisée à l'issue des études qu'il convient de mener sur les bâtiments existants, soit un coût, subventions déduites, de 400 000 € à charge de la CCPO.

Ce coût sera financé par le biais d'un emprunt et les montants des locations intégreront les annuités de remboursement.

Pour ne pas perdre le bénéfice des aides, il convient de déposer, avant le début de l'opération, le dossier qui concernera l'ensemble du dispositif Pépinière d'entreprises sans spécificité particulière. Aussi, il paraît souhaitable d'engager les négociations avec nos partenaires sur ces bases.

Naturellement, un bilan des aides sera présenté au Conseil Communautaire en début d'année 2011. Au cours de cette séance, le budget de fonctionnement de la pépinière sera également soumis au vote.

Les crédits des études préalables seront pris sur le budget annexe de la Pépinière créé pour 2011.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport
- **Autorise** Monsieur le Président à engager l'ensemble du dispositif « Pépinière d'Entreprises » tel que décrit ci-dessus

- **SOLLICITE** le maximum d'aides de la part des partenaires (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Fonds Européens)
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches administratives nécessaires
- **AUTORISE** Monsieur le Président à retenir un cabinet qui sera chargé de l'établissement d'un programme précis afin de disposer de l'estimation la plus fiable possible
- **VOTE** les crédits nécessaires pour les études préalables.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 16 décembre 2010

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT